

Bureau syndical

compte-rendu de réunion



Compte-rendu de réunion du Bureau Syndical du 8 décembre 2020 - Visio conférence, Teams

Étaient présents :

Avec voix délibérative :

- | | |
|------------------|------------------------------------|
| • M. BARBOTIN | Conseil régional d'Île-de-France |
| • M. BENMUSSA | Senlis |
| • M. BOURNAT | Gif-sur-Yvette |
| • M. CARIS | Conseil départemental des Yvelines |
| • Mme DARCOS | Conseil départemental de l'Essonne |
| • Mme DEMONT | Conseil départemental des Yvelines |
| • M. DUPONT | Châteaufort |
| • M. FOURNIER | Le Tremblay-sur-Mauldre |
| • M. GOURLAN | Rambouillet Territoires |
| • M. LE SAULNIER | Bullion |
| • M. LUBRANESKI | Les Molières |
| • M. PASSET | Cernay-la-Ville |
| • Mme PIGANEAU | Conseil régional d'Île-de-France |
| • Mme PIGASSE | Poigny-la-Forêt |
| • M. POULON | Sonchamp |
| • M. SEIGNEUR | CC Haute Vallée de Chevreuse |
| • M. VANDEWALLE | Conseil départemental des Yvelines |

Ainsi que :

Mme GIOBELLINA (Union des Amis du Parc)

PNR : MMES ALOISI-ROUX, BLANCHARD, DOUBRE, DUFILS, HOUGUET, MANOUVRIER, MISSAKIAN, MONTET, THOMAS et MM BONNISSEAU, HARDY, POUZERGUES et STEPHAN.

Absents excusés :

- | | |
|-------------|--------------------------|
| • M. BAVOIL | Saint-Rémy-les-Chevreuse |
|-------------|--------------------------|

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Valérie PIGASSE est désignée secrétaire de séance

2. Approbation du compte-rendu du Bureau syndical du 4 février 2020 et du 10 février 2020

Adopté à l'unanimité

3. Attribution des aides validées par la Commission restreinte Développement économique et Energie du 27 novembre 2020

Revitalisation centre-bourg

Fonds d'aide PNR aux entreprises

Monsieur Richard, Boutique artisanat d'art, Chevreuse

Investissements : matériel, mobilier, aménagement

Demande de démarrage anticipé à la date du 03/02/20. Les travaux devant être réalisés entre le 03/02/20 et 11/05/20.

Cout global : 17 228€ HT

Subvention attribuée : 2 584 € HT

Les travaux ont déjà été réalisés en raison des délais très importants qui se sont écoulés depuis la dernière commission

Filières courtes

M Fournier, Apiculteur, SCIC La Grande Ourse, Magny-les-Hameaux

Frais de création d'une société coopérative

Cout global : 1 000 € HT

Subvention attribuée : 800 € HT

Innov Rural

Lancement d'une collecte de financement participatif, Soazig SEGUIS, auberge, Choisel

Montant de la collecte : 5 000€

Subvention attribuée (frais de collecte) : 640 € HT

Le Parc finance uniquement les frais de collecte.

Energie

Rénovation de 26 lanternes type routière vétustes – Le Mesnil Saint-Denis

Aide 5.5 pollution lumineuse

Extinction nocturne sauf quelques rues dans le centre.

Lanternes de style LED à 3000K > préconisation de Leds à 2200K sans vitrages

Coût des travaux (26 lanternes) : 12 383,80€ HT

Montant de l'aide (70%) : 8 000€ HT (plafond)

Centrale d'environ 36kWc en injection composée de 109 panneaux (env 200m2) disposés sur les toitures de l'école maternelle et de l'école élémentaire - Cernay-la-Ville

Aide 5.4 –Installation solaire PV sur les toits des écoles

Coût des travaux : 39 110€ HT

Montant de l'aide (70%) : 12 000€ HT (plafond)

M PASSET précise qu'il s'est abstenu pour cette subvention, puisque l'aide concerne Cernay.

Rénovation chambre d'hôte cour de la maison forte - Choisel

Aide 5.4 – Isolation selon les recommandations du PNR en laine de bois

Coût des travaux : 12 417€ HT

Montant de l'aide (40%) : 4 966€ HT

G BARBOTIN souhaiterait savoir si l'aide attribuée à l'apiculteur est destinée à son activité principale ou est-ce une activité annexe.

G PASSET répond que c'est un point à vérifier.

Adopté à l'unanimité moins 1 abstention pour l'aide concernant Cernay

4. Attribution des aides validées par la Commission restreinte Culture du 24 novembre 2020

Journées Ravel - Association des Journées Ravel

Il avait été attribué à l'association des Journées Ravel une subvention de 8.000 euros pour l'organisation de l'édition d'octobre 2020 du festival (Comité syndical du 28 avril 2020).

L'événement a été annulé à cause de la COVID-19.

Etant donné que le Parc ne verse les subventions que sur service fait, la commission a étudié la nouvelle demande de dédommagement de l'association pour les frais réellement engagés.

Afin de contribuer à la pérennité de la manifestation dont la qualité et l'intérêt pour le territoire ne se démentent pas, il est proposé d'attribuer à titre exceptionnel **3.535 euros** correspondant aux frais effectivement engagés par l'association pour la communication en remplacement de la subvention attribuée lors du Comité syndical du 28 avril 2020.

La Ronde. Crédation en territoire – Compagnie Les Fugaces

La commission propose d'approuver la subvention de **5.000€** (taux de subvention :16 %) à cette compagnie installée dans la commune de Gambais pour la création d'un spectacle en partenariat avec les communes de La Queue-les-Yvelines, Le Tremblay-sur-Mauldre et Jouars-Pontchartrain, mobilisant aussi d'autres partenaires locaux (commerçants, CCAS, organismes de formation comme le CHEP, médiathèque, structures jeunesse...). Sont prévues au printemps 2021 dans chaque commune 1 semaine de résidence au cours de laquelle seront organisés des temps de rencontre avec le public et de participation des habitants puis dans chacune des communes 1 représentation du spectacle abouti lorsque les conditions le permettront.

Ce projet contribuera notamment à la réflexion que portent les communes sur la question du « cœur de village » parfois manquant dans ses dimensions urbaines, paysagères et humaines.

G BARBOTIN demande s'il s'agit de l'intégralité des coûts ou une portion par rapport à un budget global dépensé.

J FOURNIER répond que c'est la totalité des dépenses de communication. L'annulation des Journées Ravel ayant été annulée tardivement, de nombreuses dépenses ont été engagées.

S DRANSART précise qu'ils ont eu d'autres dépenses mais la commission n'a participé qu'aux frais de communication. Ils ont dû dépenser entre 20 et 30.000 €

Adopté à l'unanimité

5. Attribution des aides validées par la Commission restreinte Patrimoine du 24 novembre 2020

Restauration de la toiture de la petite ferme

Aide 1-3 Restauration du patrimoine public non protégé

Demandeur : commune de Janvry

Montant de l'opération : 47.142,85€ HT

Taux de subvention : 70%

Montant de subvention du Parc : 23 000 € HT (plafond)

Restauration de la toiture d'une maison de bourg à Montfort-l'Amaury

Aide 1-4 Restauration du patrimoine privé non protégé

Demandeur : M. et Mme Schmit 50 rue de Paris 78490 Montfort l'Amaury

Montant de l'opération : 24.828,19€ HT

Taux de subvention : 30%

Montant de subvention du Parc : 5 000 € HT (plafond)

Restauration de l'enduit et de la toiture d'une maison rurale à Mareil-le-Guyon

Aide 1-4 Restauration du patrimoine privé non protégé

Demandeur : M. Franck Pellegrini, 1 route de Chevreuse 78490 Mareil-le-Guyon

Montant de l'opération : 25.930€ HT

Taux de subvention : 30%

Montant de subvention du Parc : 5 000 € HT (plafond)

Restauration de la toiture du logis de la ferme des Mousseaux à Jouars-Pontchartrain

Aide 1-10 Restauration des enveloppes extérieures des bâtis des corps de fermes

Demandeur : M. Fanost, 140 rue des Roches 78760 Jouars-Pontchartrain

Montant de l'opération : 50.100,80€ HT

Taux de subvention : 30%

Montant de subvention du Parc : 15 030,24 € HT

Restauration et restitution des enduits et des modénatures en plâtre de la chapelle située sur le site de la Ferme d'Ithe au Tremblay-sur-Mauldre dans le cadre d'un chantier Rempart

Demandeur : Association APSAD

Montant de l'opération : 9100 € HT

Taux de subvention : 22%

Montant de subvention du Parc : 2 000 € HT

Yves VANDEWALLE précise que comme chaque année la ferme de Janvry accueille le marché de Noël (week-end des 5-6 et 12-13 décembre).

D'autre part, concernant les travaux de toiture, il est important que les communes soient associées très en amont pour qu'elles puissent donner leurs préconisations.

Adopté à l'unanimité.

6. Validation des aides attribuées par la Commission restreinte Agriculture sous réserve des décisions prises lors de la réunion du 4 décembre 2020

Association Agrof'île

Accompagnement technique et organisation des chantiers des exploitations pour la réintroduction de l'arbre.

Ferme Lafouasse

Montant de subvention du Parc : 3405 € TTC

Ferme d'Armenon

Montant de subvention du Parc : 3900 € TTC

Ferme d'Armenon – Plantation d'arbres et de haies

Financement des fournitures pour la plantation (arbres forestiers, arbres fruitiers, protection, paillage), réalisation des plantations sur 2 ans

- haie soit 560m : **15 680 € HT**
- allée de fruitiers : 76 pommiers : **9 500 € HT**

25 180 € HT au total (financement à 80 %) soit une subvention de 23 280 € HT

M DUPONT précise que la ferme est située à la sortie des Molières, en face du Domaine de Quincampoix.

Regis LEMETAYER – Saint-Lambert – Clôture équestres

Une parcelle de 8,84 ha est concernée. Il s'agit d'une parcelle qui bénéficie déjà d'une mesure agro-environnementale pour la réintroduction de prairie dans les systèmes agricoles. L'objectif serait maintenant de clôturer cette parcelle pour y faire pâturer des chevaux (moins d'un cheval/hectare pour respecter l'engagement de la mesure)

Demande d'aide pour les fournitures (60 % du montant HT) : 7 328,4 € HT

Sophie SEIGNEUR – Saint-Forget – Clôture équestres

~~La parcelle va être divisée en trois pour une meilleure gestion du pâturage. Une partie de la prairie a été semée il y a peu de temps, elle n'est donc pas concernée. L'autre partie de la prairie est en mauvais état (sol inégal qui pose problème lors de la fauche). Un travail du sol va être effectué pour l'aplanir et une nouvelle prairie va être semée. Le fond de la parcelle est en lisière de forêt. Quelques abris vont être implantés.~~

~~Les haies vont être conservées autour de la parcelle. Un entretien plus régulier sera effectué.~~

Demande d'aide pour les fournitures (60 % du montant HT) : 6 166,36 € HT

Point reporté au prochain comité syndical

Ferme des Néflier / Audrey BOUROLLEAU – Levis Saint Nom - Clôture bovin

La ferme des Néfliers est un pilote de transition pour la mise en place d'un système polyculture-élevage en agriculture biologique de conservation (ABC).

La diversification des cultures à l'échelle du domaine et la conversion en agriculture biologique a été lancée en avril 2020. L'implantation de prairies a été réalisée pour réhabiliter l'élevage (pâturage tournant dynamique) de manière progressive à partir de février 2021.

Introduction des animaux : février 2021

Demande d'aide des fournitures (plus de 3km de clôtures) (60 % du montant HT) : 7 500 € - subvention maximale attribuable (Total HT : 16 462 €)

Bernard LAINE – Boullay-les-troux - Bardage bois

Dans le cadre de son installation, Monsieur Lainé a pour projet de construire son habitation ainsi qu'un bâtiment de stockage à l'entrée de la ville, sur la D41. La subvention concerne le bardage bois du pignon du bâtiment visible depuis la route en arrivant dans le village.

Demande d'aide (40 % du montant HT) : 7 328 € HT pour les fournitures et la pose (total HT : 18 321 €)

Ferme de Grand'Maison – Bardage bois

Dans la cadre de l'extension d'un bâtiment, l'exploitation de Grand Maison demande une aide pour intégrer le surcoût d'un bardage bois.

Demande d'aide (40 % du montant HT) : 3 485 € HT pour les fournitures et la pose (total HT : 8 713 €)

Adopté à l'unanimité

7. Validation des aides attribuée par la Commission Architecture, Urbanisme et Paysage du 30 novembre 2020 (Annexes 1 et 2)

Aide à l'acquisition de 25 appuis vélo par la commune d'Auffargis

La commune d'Auffargis a sollicité le Parc afin de bénéficier de l'aide « 15.1. Aide à l'acquisition d'appuis vélo par les communes et les intercommunalités ».

Cette subvention s'inscrit dans l'objectif de la Charte du PNR de développer et promouvoir des modes durables de déplacement, alternatifs à la voiture individuelle. Ainsi, à Auffargis, la subvention doit permettre l'installation de 25 appuis vélo sur des sites stratégiques de la commune (mairie, écoles, foyer rural, tennis, commerces du centre-bourg, au droit de l'arrêt de bus du hameau de Saint-Benoit) et ainsi favoriser la pratique du vélo par ses habitants, dans leurs déplacements quotidiens.

La commune d'Auffargis a suivi les conseils du Parc dans le choix du modèle d'appuis vélo, pour une bonne intégration paysagère de ce nouveau mobilier.

Coût du projet : 3160 € HT

Demande d'aide (50 % du montant HT) : 1580 € HT

Etudes pour la requalification écologique et paysagère des sites d'activités existants par la SCI des Serres de Beaudreville – Aide 4.3

L'objectif de l'action est de transformer une friche en lieu ouvert à dominante agricole accueillant des activités de production (apiculture, culture de morilles, culture de fruits...), de transformation (Kéfir de fruits...), de commercialisation (espace de vente de matériel et de produit issus de l'apiculture...) et également d'autres services liés (informatique, digital, réseaux sociaux, formation à l'apiculture, centrale d'achat).

Le projet est structuré en une SCI "Les serres de Beaudreville", propriétaire du site, couplée avec une association : "Faire vivre les serres de Beaudreville" qui gère les communs et l'animation du lieu.

Les porteurs de projet souhaitent réaliser une étude architecturale pour la reprise de ces serres, l'organisation intérieure afin d'installer les différentes activités, et l'amélioration thermique du bâtiment.

La SCI sollicite une aide technique et financière pour la réalisation d'études de requalification de cet ancien site d'activités.

La subvention a pour objet le financement des études sur la rénovation architecturale et énergétique du bâtiment évaluées à **15 896,48 € HT**.

Demande d'aide (30% du montant HT) : 4 768,94 € HT

Yves VANDEWALLE souligne que la démarche de la commune d'Auffargis est intéressante car ils ont fait un travail à l'échelle de la commune permettant d'assurer la cohérence du dispositif.

Adopté à l'unanimité

8. Validation des aides attribuées par la Commission Biodiversité et Environnement du 26 novembre 2020 (Annexes 3, 4 et 5)

Protection, Valorisation et Animation du site de Biodiversité remarquable du Domaine d'Ors à Châteaufort

Le fond de vallée de la Mérantaise au niveau du Domaine d'Ors à Châteaufort constitue l'un des sites de biodiversité remarquable du territoire, inscrit au Plan de Parc. Depuis les années 1980, cette vallée fait l'objet de nombreuses études naturalistes, historiques et scientifiques de la part d'universitaires et du PNR. La commune de Châteaufort acquiert le site en 1988. Sur la base de cette connaissance la commune s'est très tôt engagée avec le PNR et l'association ADVMC pour la protection des espaces naturels du Domaine d'Ors. Ces démarches volontaires ont débouché en 1996 sur le classement du site par l'Etat en « réserve naturelle volontaire ». La législation évolue en 2005 et les « réserves naturelles volontaires », jusqu'alors de compétence de l'Etat, deviennent compétence des Régions et changent de dénomination pour devenir « réserves naturelles régionales ». Mais cette décentralisation n'entraîne pas l'automaticité du transfert de classement de « RNV » en « RNR », et aujourd'hui encore, malgré la volonté affirmée de la commune, le site n'a toujours pas retrouvé un statut de protection solide en tant qu'aire protégée officielle.

C'est pourquoi, la commune de Châteaufort et le PNR travaillent à pérenniser cet investissement de longue durée, protéger, gérer et animer le site comme s'il s'agissait d'une aire reconnue et protégée par la loi, en attendant son classement en « RNR ». De son côté, la commune a confirmé son engagement en 2017 par un arrêté permanent créant une zone de protection du domaine d'Ors intitulée « espace protégé du domaine d'Ors », et en a délégué par convention

la gestion au PNR. Pour l'entretien courant, la gestion, la surveillance et l'animation auprès du public, la commune partage et cofinance un équivalent temps plein de « technicienne de gestion des réserves naturelles » avec les communes de Bonnelles et Saint-Rémy-Lès-Chevreuse, propriétaires et co-gestionnaires chacune d'une réserve naturelle régionale classée. La commune de Châteaufort demande donc au PNR une aide financière pour l'accompagner dans ses actions de protection et de valorisation de ce « site de biodiversité remarquable », conformément à la charte du Parc.

La subvention est destinée à financer les dépenses minimales nécessaires de protection, de valorisation et de poursuite des actions engagées dans l'objectif de rester éligible à la candidature pour le classement du site en réserve naturelle régionale :

- Surveillance de l'espace protégé communal ;
- Actions sur les milieux naturels et leurs accès ;
- Suivis scientifiques ;
- Inventaires spécifiques ;
- Elaboration d'un avant-projet sommaire de plan de gestion ;
- Elaboration d'équipements et de supports pédagogiques ;
- Accueil du public, dont actions pédagogiques.

Cette subvention est attachée à une convention signée entre la commune de Châteaufort et le PNR. Les actions à réaliser sont discutées et validées par un comité local de gestion réunissant Monsieur le Maire de Châteaufort et des membres de son Conseil municipal, le PNR et l'ADVMC. Le Conseil municipal est appelé à se prononcer sur les actions à la demande de Monsieur le Maire. Un bilan est établi en fin d'année.

Coût total de l'opération : 17 399€ HT

Demande d'aide (70 % du montant TTC) : **12 179 € TTC**

Acquisition d'une tour à hirondelles - Commune de Cernay-la-Ville

De nombreux facteurs concourent à l'affaiblissement des populations d'hirondelles : intensification des pratiques agricoles, destruction volontaire des nids (illégale en France, même en l'absence d'oiseaux) ou involontaire, fermeture/rénovation des granges, dégradation des conditions d'hivernage, mauvaises conditions printanières, diminution des zones exondées boueuse...

L'Hirondelle rustique (nichant dans les bâtiments) et l'Hirondelle de fenêtre (nichant sur les façades), pourtant espèces protégées, ont ainsi vu leurs effectifs nationaux chuter de façon inquiétante ces dernières décennies (environ 40% depuis 1990). A cela s'ajoute le bétonnage des cours de fermes, privant ainsi les hirondelles de la matière première indispensable à la construction de leurs nids, la boue. Auxiliaires de l'homme (elle nous débarrasse de quantités d'insectes indésirables), leur diminution apparaît comme d'autant plus préjudiciable.

S'il est difficile d'agir sur la totalité de ces facteurs, il est possible de leur venir en aide en posant des nichoirs spécifiques. Une solution consiste à utiliser les façades des bâtiments privés et publics pour y installer ces nichoirs artificiels (cf. mairies de Bullion, Dampierre-en-Yvelines), notamment pour l'Hirondelle de fenêtre.

Toutefois, cela amène à installer des nichoirs à des hauteurs peu sécurisantes, d'autant que ce type de nichoir nécessite d'être nettoyé *a minima* tous les 2 ans (pour lutter contre l'apparition de parasites).

Dans le cas des Hirondelles de fenêtres (nichent à l'extérieur), des expériences concluantes ont été menées en Allemagne, en Belgique puis en France : **installer des tours à hirondelles**.

- De par leur conformation, elles sont facilement compatibles avec les exigences de l'aménagement urbain et celles des hirondelles, pour peu qu'elles soient installées dans un endroit dégagé.
- Colonisées, elles deviennent un support pédagogique attractif.
- Elles contribuent à maintenir voire à augmenter les effectifs d'Hirondelles de fenêtre.

La maintenance des nichoirs est facilitée (accès facilité, hauteur faible).

La tour consiste en un toit de 4 m² environ, supporté par un mât de 4 m. Il peut abriter plusieurs dizaines de nids. Plusieurs nichoirs à chauve-souris sont intégrés à la toiture ainsi qu'un ou deux nichoirs à Martinets noirs.

Les travaux prévus sont les suivants :

- Excavation d'une fosse d'environ 1.50m³ (Volume déterminé par un bureau d'étude en génie civil).
- Coulage d'un béton de fondation dans la fosse et scellement d'une structure métallique de soutien.
- Pose du mât après séchage du béton (21 jours).
- Installation d'un système de repasse (diffusion du chant) afin d'attirer des nicheurs.

Cette action restera dans un premier temps expérimentale afin d'en évaluer l'efficacité. Un suivi permettra de connaître le taux d'occupation de la tour et des nichoirs artificiels, ainsi que le nombre de nids naturels construits.

Coût total de l'opération : 12 000 € HT

Demande d'aide (80 % du montant HT) : **9600 € HT**

Restauration écologique d'une mare à Chevreuse

Le plateau de la Madeleine, assis sur une couche d'argiles à Meulières, contient bon nombre de mares dont la plupart issues d'extraction de pierres de construction. Elles forment un réseau plus ou moins dense, plus ou moins fonctionnel. En effet, plusieurs de ces plans d'eau ne sont presque jamais en eau, tandis que d'autres demeurent relativement pérennes dans le temps.

Le centre équestre de Chevreuse est situé en lisière sud de ce plateau, il est récemment devenu propriété de Monsieur Toccheto. Ce centre comprend une mare qui récupère les eaux de pluies des alentours et des toitures des bâtiments. Relativement profonde, elle reste en eau pratiquement toute l'année, sauf en période de sécheresse prononcée comme à l'été 2020.

Le Parc a été contacté par Monsieur Toccheto afin de restaurer cette mare d'environ 250 m², envasée sur une grande partie de sa surface.

Les travaux seront les suivants :

- Arrachage d'un bouquet de saules afin de faciliter l'accès à la mare et diminuer l'ombrage et la chute de feuilles en automne.
- Pompage progressif de l'eau, environ 150 m³, puis évacuation vers un point bas de la propriété, en veillant à son absorption par le sol dans la zone boisée (tâche exécutée par le propriétaire)
- Curage des vases solides, volume estimé à 200 m³ maximum : ce travail sera réalisé sur la partie la plus profonde et centrale de la mare (surface d'environ 250m², pour une hauteur de vase allant de 0,20 à 0,65 m. Les vases seront curées à l'aide d'une pelleteuse 14 tonnes et déposées en périphérie de la mare. Elles seront reprises et déplacées par le propriétaire vers plusieurs zones du centre équestre.

Un petit volume périphérique (environ 30 m³ de vases avec microorganismes) sera conservé afin de faciliter le réensemencement de la mare rajeunie.

Un suivi permettra d'évaluer l'efficacité des travaux : maintien d'une végétation aquatique en bordure et développement d'herbiers (espèces végétales aquatiques) en eau plus profonde, favorable à la faune ; respect des périodes de travaux : intervention entre novembre et début janvier.

Cette subvention est suspendue une convention entre le Parc et le propriétaire qui impose les bonnes pratiques, et autorise les agents du Parc à se rendre sur le site pour effectuer les

suivis. Les travaux seront réalisés en dehors des périodes de reproduction de la faune sauvage.

Compte-tenu du secteur géographique et de la situation particulièrement préoccupante de la disparition des mares, il est proposé une aide au taux de 80% selon le guide des aides du Parc.

Coût total de l'opération : 4800 € TTC

Demande d'aide (80 % du montant TTC) : **3840 € TTC**

Création, restauration et aménagement d'habitats et d'espaces naturels d'intérêt écologique, paysager ou pédagogique pour la plantation d'arbres fruitiers à Grosrouvre

M. Ettore Lainé / ferme des Alouettes – Aide 6.3

M. Lainé cherche à planter des arbres fruitiers pour diversifier les milieux aux abords de ses cultures, favoriser la pollinisation et les auxiliaires de culture, permettre de couper le vent, profiter de l'ombre des arbres sur les cultures lors de la période estivale.

Ce site d'implantation présente un intérêt majeur au titre de la Trame Verte au sein des espaces prairiaux de la vallée de Grosrouvre et plus largement des rebords de la forêt de Rambouillet.

Au Plan de Parc, le secteur du sud de la Troche a été identifié comme une continuité herbacée fonctionnelle menacée, à aménager et restaurer. Il a également été identifié au sein d'un « Périmètre paysager Prioritaire », pour restaurer et conforter les paysages fragiles et menacés.

Le projet de plantation d'arbres fruitiers de M. Lainé répond à ces différents enjeux et constituera un élément intéressant de la trame verte du secteur.

L'agriculteur sollicite donc une subvention du Parc naturel pour la plantation de ces 87 arbres, au titre de l'aide 6.3 « Création, restauration et aménagement d'habitats et d'espaces naturels d'intérêt écologique, paysager ou pédagogique ». Il est proposé à la commission un taux de 80% d'aide, vu l'intérêt écologique du secteur.

Coût des fournitures : **2808.20€ HT**

Demande d'aide (80 % du montant HT) : **2 246,56 € HT**

Création, restauration et aménagement d'habitats et d'espaces naturels d'intérêt écologique, paysager ou pédagogique pour la plantation d'un alignement d'arbres à Saint-Léger-en-Yvelines par la société agricole Clairbois – Aide 6.3

Un projet de maraîchage présenté en 2019 sur ces terrains a finalement été abandonné. Cependant, ce premier projet avait fait naître l'idée de planter une haie ou des arbres le long de la route, à la fois dans le but d'isoler visuellement la parcelle des riverains, mais aussi d'apporter une nouvelle structure paysagère sur ce site.

Le PNR a donc été à nouveau contacté afin d'envisager la plantation d'un alignement d'arbres sur 160 mètres linéaires en limite de ces prairies. Sous forme d'un alignement de 18 tilleuls le long de la prairie, à 6 m de la route. Ils seront plantés en racines nues et d'une taille 14/16 à la plantation. La société agricole sollicite donc une subvention du Parc naturel au titre de l'aide 6.3 du guide des Aides : Création, restauration et aménagement d'habitats et d'espaces naturels d'intérêt écologique, paysager ou pédagogique.

Coût des fournitures : **2190.00 € H.T.**

Demande d'aide (80% du montant HT) : **1752 € HT**

E DUPOND indique qu'il soutient l'aide pour la réserve naturelle, elle devrait devenir régionale prochainement. C'est une très belle initiative du Parc.

Y VANDEWALLE demande s'il existe-t-il des tours à mésange pour lutter contre les chenilles processionnaires.

F HARDY répond qu'il existe des nichoirs, certaines communes se sont lancées notamment Les Bréviaires avec les écoles.

G BARBOTIN souhaiterait savoir concernant les haies si le Parc a des assurances qui permettent de garantir la viabilité dans le temps des plantations.

F HARDY répond que lorsqu'il s'agit d'un propriétaire privé, une convention est établie avec le Parc pour que celui-ci s'engage à réaliser certains travaux.

Adopté à l'unanimité.

Y VANDEWALLE remarque que beaucoup de délibérations attribuant des subventions ont été présentées ce soir qui témoignent d'une belle dynamique du Parc et qu'il souhaite que cela continue.

T GOURLAN souhaite intervenir concernant les aspects de la compétence GEMAPI, il précise que Rambouillet Territoires souhaite reprendre la totalité de cette compétence, notamment sur le bassin versant de la Rémarde amont à compter du 1^{er} janvier 2021. Un service idoine va être constitué pour assurer au mieux les missions relevant de cette compétence.

Des échanges ont eu lieu avec le Président du PNR pour l'informer de ces nouvelles modalités et par conséquent la convention qui liait RT au PNR sera caduque au 31/12/2020, sans aucun jugement particulier sur le PNR.

En parallèle sera présentée au comité syndical qui va suivre ce bureau, une délibération sur la renaturation de l'Aulne. Au cours d'une réunion qui s'est tenue la semaine passée, cette question a été évoquée. RT n'a pas de position de principe sur ce sujet, porté depuis de nombreuses années par le PNR et ayant fait l'objet de nombreuses études. Cependant, T GOURLAN considère qu'il ne peut formuler un avis favorable dans la mesure où il ne mesure pas les conséquences de ce projet sur le périmètre de la compétence GEMAPI. Les services communautaires ont alerté T GOURLAN sur le sujet. Aussi, il a demandé au Président VANDEWALLE de reporter la délibération pour laisser le temps d'étudier ce sujet et d'émettre un avis au PNR. Le Président VANDEWALLE a cependant indiqué par courrier à RT qu'il souhaitait maintenir cette délibération pour des raisons de calendrier afin de ne pas reporter les travaux d'une année. Il est aussi indiqué dans ce courrier que ce projet interfère avec la compétence GEMAPI portée par RT. La demande de RT n'a donc pas été prise en compte. T GOURLAN demande à nouveau que cette délibération soit retirée de l'ordre du jour pour permettre à RT et au PNR de travailler en collaboration sur ce projet. Dans le mandat qui s'ouvre, il est important que les relations entre RT et le PNR soient le plus rapprochées possible dans une logique de partenariat, d'écoute et de dialogue. Des projets de territoire communs sont à construire. Thomas GOURLAN souhaite continuer à travailler avec le Parc.

Y VANDEWALLE répond qu'après discussion en interne, il a pris la décision de maintenir la délibération. Il compte développer de façon très précise ses arguments au comité syndical. Depuis de longues années le PNR et RT ont pris l'habitude de travailler ensemble, en toute confiance et il n'a pas prévu de modifier ces modalités. C'est la raison pour laquelle la délibération est maintenue car c'est une étape de procédure, il ne s'agit pas de voter un projet de travaux ou de solliciter des financements. En revanche le PNR a une très longue

expérience des projets de renaturation de rivière, notamment à Saint Rémy les Chevreuse où les travaux ont été achevés récemment. Le PNR sait d'expérience que les procédures administratives et règlementaires prennent du temps. En l'espèce la délibération ne porte que sur un point bien précis : la saisine de l'autorité environnementale sur ce projet. Dans la lettre adressée à RT, le PNR a rappelé que les 2 structures allaient continuer à travailler ensemble sur le plan technique. M VANDEWALLE a d'ailleurs dans son courrier proposé une réunion avec l'ensemble des parties, dont les communes et l'entreprise BIOTEC (maître d'œuvre). Il ne s'agit donc pas d'une étape qui viserait à cour circuiter RT mais d'une étape procédurale qui est nécessaire. Celle-ci s'étalera sur plusieurs mois et laissera donc la possibilité d'approfondir les discussions avec RT et les autres partenaires (communes et propriétaires privés), notamment sur des travaux à mener pour dévier des canalisations et donc de travailler en concertation comme l'a toujours fait le Parc.

T GOURLAN répond que jusqu'à présent RT n'a pas été associé aux travaux préparatoires, les services ne sont donc pas en mesure de se prononcer. Comme évoqué par M VANDEWALLE ce projet aura des impacts sur la partie GEMAPI, qui relève de la compétence de RT. Il n'est pas en mesure de se prononcer sur la délibération. Ce projet est porté par le PNR depuis plus de 10 ans, T GOURLAN ne remet pas en cause son bien-fondé, mais demande à ce qu'un délai supplémentaire d'1 mois soit réservé pour que dans les prochaines semaines, un rendez vous soit organisé pour analyser la situation afin qu'RT rende un avis éclairé auprès du conseil communautaire et du PNR. Cela fait partie des bonnes relations que le PNR et RT doivent mener, comme sur tous projets du territoire. Il faut prendre le temps de discuter ensemble, nouvellement élu à ce poste, T GOURLAN a besoin d'éléments complémentaires d'information que ses services ne sont pas en mesure de lui apporter à ce jour. Il serait de bonne gestion de ne pas se précipiter, afin qu'il ne soit pas contraint après analyse de bloquer le projet, si les conséquences n'étant pas supportables par RT.

Y VANDEWALLE indique que le projet intègre un volet technique et environnemental qui est un travail d'expert, initié par le PNR. Un rendez-vous a déjà été proposé par le PNR à RT dans les semaines à venir avec les experts du PNR. En revanche, il ne faut pas espérer une réponse technique des services de RT sous 1 mois car cela prend beaucoup plus de temps. Il est d'accord pour travailler ensemble, en bonne intelligence, c'est indispensable et le PNR y est très attaché. En parallèle, il considère que l'instruction du dossier d'autorisation environnementale peut être menée.

M LE SAULNIER prend la parole, T GOURLAN demande un délai supplémentaire mais 1 mois ou 1,5 mois ne sera pas suffisant et la demande d'autorisation environnementale n'est pas assimilable à un début de travaux. Il ne comprend pas les raisons qui ne permettent pas de travailler sereinement sur le projet.

JL TEMOIN adhère à ce que dit le Président VANDEWALLE et a une analyse identique. Il faut continuer à travailler ensemble.

M BOURNAT comprend la position de T GOURLAN au regard de la découverte des enjeux et de la prise de compétence. Selon lui il y a 2 sujets : la reprise de compétence de la GEMAPI par l'agglomération et celui de la renaturation de la rivière de l'Aulne. Pour avoir conduit des projets de renaturation sur Gif sur Yvette, il rejoint ce qu'a dit Y VANDEWALLE, on est sur des projets longs, complexes et l'étape qui est proposée ce soir est une étape administrative qui

ne préjuge pas de la suite et qui au contraire évite de perdre du temps. D'autant qu'en cours de procédure il faudra s'attendre à d'autres contraintes diverses et variées. L'instruction du dossier par l'autorité environnementale prendra 1 an a minima. Cela laisse le temps d'approfondir et de travailler car on n'est pas dans une phase déterminante de travaux qui serait susceptible de remettre en cause la compétence de RT sur la GEMAPI.

M VANDEWALLE précise enfin que T GOURLAN a demandé d'interrompre rapidement les liens qui unissaient le PNR et RT alors qu'il existait une convention pluriannuelle. Il avait par ailleurs déjà demandé le report de ces délibérations lors du précédent comité syndical en octobre ce qu'il avait accepté. Depuis une rencontre a eu lieu et Y VANDEWALLE a pris acte de la décision de RT de reprendre totalement la compétence GEMAPI au 01/01/2021 sur son territoire ce qu'il a confirmé dans une lettre aux communes concernées.

Pour conclure, M VANDEWALLE clôture la séance et remercie les participants